



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 11 SEPTEMBRE 2012, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES, À OTTERBURN PARK.

Étaient présents :

Monsieur Jacques Durand, président et maire de Saint-Jean-Baptiste
Madame Danielle Meunier, première vice-présidente et conseillère de McMasterville
Monsieur Yanik Maheu, deuxième vice-président et maire de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Madame Lise Côté, conseillère de Sainte-Madeleine
Monsieur Bernard Gagnon, maire de Saint-Basile-le-Grand
Monsieur Jean-Yves Labadie, conseiller de Beloeil
Monsieur Richard Ruest, conseiller d'Otterburn Park

Étaient absents :

Monsieur Jean-Luc Halde, conseiller de Mont-Saint-Hilaire

Étaient également présents :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.
Monsieur Claude Lebeuf, conseiller deuxième substitut de McMasterville

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2012
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Prévisions budgétaires pour l'année 2013
7. Triennal 2013-2015
8. Prix de l'eau pour l'année 2013
9. Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie pour les employés de la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu – adoption
10. Demande de subvention : Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, volet 1.4
11. Consommation d'eau pour le mois d'août 2012
12. Divers
13. Interventions de l'assistance
14. Clôture de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 19 heures 56 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

12-09-041

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yanik Maheu
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12-09-042

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AOÛT 2012

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Yves Labadie

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2012 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance depuis la dernière séance.

12-09-043

POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yanik Maheu
APPUYÉ PAR Madame Danielle Meunier

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 12-07, du chèque numéro 16182 au chèque numéro 16204 et du bordereau numéro EDI798 au bordereau numéro EDI815 pour un montant total de 122 056,64 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12-09-044

POINT 6. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2013

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2013 ont été préparées par le secrétaire-trésorier et le directeur technique;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires ont été soumises aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Yanik Maheu

ET RÉSOLU D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2013 prévoyant des dépenses d'exploitation de 3 045 692 \$, des dépenses d'immobilisations de 1 433 308 \$, pour dépenses totales de 4 479 000 \$ et une consommation totale estimée de 12 320 000 mètres cubes.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

12-09-045

POINT 7. TRIENNAL 2013-2015

ATTENDU QUE la Régie doit adopter une résolution concernant le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois prochaines années financières;

ATTENDU QUE le programme des immobilisations 2013-2015 a été soumis aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yanik Maheu

APPUYÉ PAR Madame Lise Côté

ET RÉSOLU D'adopter le programme des immobilisations 2013-2015 prévoyant des dépenses d'immobilisations pour l'an 2013 de 418 800 \$, pour 2014 de 6 272 600 \$ et pour 2015 de 18 817 700 \$.

ADOPTÉE

12-09-046

POINT 8. PRIX DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2013

ATTENDU QU'en vertu de la nouvelle entente intermunicipale, signée en août 2003 et approuvée à l'époque par le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine est une cliente de la Régie relativement à la production de l'eau par la Centrale de traitement de l'eau;

ATTENDU QUE, conformément à ladite entente substituant le décret publié dans la Gazette officielle du Québec le 19 juillet 1986, il y a lieu de fixer le prix de l'eau consommée par la municipalité cliente;

ATTENDU QUE le prix de l'eau consommée a été fixé à 2,39 \$ du mille gallons impériaux, à partir du 1^{er} janvier 2012 par la résolution numéro 11-09-062, soit l'équivalent de 0,526 \$ par mètre cube;

ATTENDU QU'il a été convenu que ce prix soit révisé annuellement pour refléter la variation des coûts de production d'eau potable

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Ruest

APPUYÉ PAR Monsieur Yanik Maheu

ET RÉSOLU DE fixer le prix de l'eau consommée par la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine à 0,538 \$ par mètre cube, à compter du 1^{er} janvier 2013.

QUE ce prix soit révisé annuellement par la suite au moment de l'adoption des prévisions budgétaires.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

12-09-047

**POINT 9. RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
POUR LES EMPLOYÉS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE
LA VALLÉE DU RICHELIEU – ADOPTION**

ATTENDU QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Danielle Meunier
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Ruest

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le règlement numéro 21-12 intitulé « Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie pour les employés de la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu ».

ADOPTÉE

12-09-048

**POINT 10. DEMANDE DE SUBVENTION : PROGRAMME INFRASTRUCTURES
QUÉBEC-MUNICIPALITÉS, VOLET 1.4 – Travaux d'augmentation de
réserves d'eau potable, mise aux normes de l'usine de filtration et
sécurisation du réseau de distribution**

ATTENDU QUE le Conseil de la Régie a adopté le triennal d'immobilisation 2013-2015 lequel inclut les travaux d'augmentation de réserves d'eau potable, de mise aux normes de l'usine de filtration et de sécurisation du réseau de distribution

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yanik Maheu
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU d'autoriser Jacques Drouin, ing., secrétaire-trésorier de la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, à présenter une demande de subvention au programme d'infrastructure Québec-municipalités, volet 1.4, pour les travaux d'augmentation de réserves d'eau potable, mise aux normes de l'usine de filtration et sécurisation du réseau de distribution

QUE la Régie s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitations continus du projet.

ADOPTÉE

POINT 11. CONSOMMATION D'EAU POUR LE MOIS D'AOÛT 2012

Le tableau de la consommation d'eau par municipalité pour le mois d'août 2012 est joint au présent point.

POINT 12. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 13. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.



No de résolution
ou annotation

12-09-049

POINT 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yanik Maheu
APPUYÉ PAR Madame Danielle Meunier

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 20 heures 06 minutes.

Jacques Drouin, ing.
secrétaire-trésorier

Jacques Durand
président



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau
de la Vallée du Richelieu**

